

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 52 (2002)

Heft: 2: Hexen, Herren und Richter = Les sorcières, les seigneurs et les juges

Buchbesprechung: Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique. Les années lausannoises et la fondation de l'Institut de police scientifique et de criminologie [Jacques Mathyer]

Autor: Porret, Michel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Buchbinders Arbeit macht in verdienstvoller Weise darauf aufmerksam, dass in den 1880er Jahren infolge von Vorgängen der 1870er Jahre (S. 204) eine historiographische Wende einsetzte und die Kritische Schule keine lineare Fortsetzung erlebte. Die damals einsetzende «Versöhnung» nimmt im Verständnis des Autors einen zentralen Platz ein und scheint kaum auf Kosten der (in der Arbeit nicht definierten) Wissenschaftlichkeit gegangen zu sein: Es kam zu «parallelen» Diskursen (S. 159) zu «Ergänzungen» des kritischen Diskurses (S. 170), zu komplementären, die so genannten «Leerstellen» füllenden Elementen (S. 213ff.), zu «Einlass» von Sagenelementen in den wissenschaftlichen Diskurs (S. 234) oder gar zu einer Art von Vermittlung (S. 176) oder zu «glücklichsten Mischungen» (S. 95). Der Disput, der dieser Versöhnung vorangegangen ist, bleibt allerdings bloss angedeutet und wird vielleicht überschätzt (S. 70ff., 92, 105ff.). So bleiben auch Feststellungen wie, die schweizerische Historiographie habe sich um 1890 von den Debatten um die Geschichtsschreibung der Kritischen Schule «noch längst nicht» erholt, nicht nachvollziehbar. Oechslis Bemerkung von 1890, eine nüchterne Geschichtsforschung habe während Jahrzehnten «mir rauher Hand an die alte, ehrwürdige Tradition gerührt» (S. 161), sagt mehr über Oechslis Wertschätzung der Tradition aus als über die tatsächlichen Verhältnisse in der schweizerischen Historiographie. Wie auch immer: Weitere Studien zur imaginierten Schweizergeschichte werden sich mit dieser Arbeit auseinandersetzen müssen und werden dies mit Gewinn tun.

Georg Kreis, Basel

Jacques Mathyer: **Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique. Les années lausannoises et la fondation de l'Institut de police scientifique et de criminologie.** Lausanne, Payot-Lausanne, 2000 (Institut de police scientifique et de criminologie, Faculté de droit, Université de Lausanne, série criminalistique XVII), 208 p., ill.

L'histoire de la justice pénale, de la police judiciaire et des savoirs scientifiques qui en découlent dès le milieu du XIX^e siècle (médecine légale, anthropologie et psychiatrie criminelles, police scientifique) constitue aujourd'hui un riche et prometteur champ de l'histoire culturelle et sociale comme en témoignent, par exemple, les livres récents de Philippe Artières (*Le Livre des vies coupables, 1896–1909*, Paris, Albin Michel, 2000), Frédéric Chauvaud (*Les Experts du crime. La médecine légale en France au 19^e siècle*, Paris, Aubier, 2000), Dominique Kalifa (*Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherches en France 1832–1942*, Paris, Plon, 2000).

Le «pionnier de la police scientifique» Rodolphe Archibald Reiss, né à Hechtsberg (Allemagne) en 1875, citoyen suisse dès 1901, mort à Belgrade en 1929 après avoir soutenu en publiciste et en guerrier la cause serbe, est l'objet d'une monographie assez anecdotique signée Jacques Mathyer. L'ancien directeur et professeur honoraire de l'Institut de police scientifique et de criminologie de Lausanne suit les sources plutôt que de les critiquer en les remettant dans le contexte européen de la police scientifique au début du XX^e siècle. Précédé d'une brève introduction, divisé en neuf courts chapitres (les six premiers concernent Reiss criminologue), bouclé par une «Conclusion» sous forme d'un portrait intime, enrichi d'annexes (chronologie de l'Institut de police scientifique dès la démission en 1919 de Reiss à aujourd'hui; bibliographie de Reiss), sans index onomastique ni bibliographie, l'ouvrage de Mathyer n'est pas la première étude sur Reiss, familier du criminologue lyonnais Edmond Locard. Son nom est attaché à celui de l'Université de Lau-

sanne, la première au monde à donner jusqu'à aujourd'hui une formation académique de police scientifique («Sciences forensiques»). Comme Hippolyte Gosse à Genève, Hans Gross à Vienne ou Alexandre Lacassagne à Lyon, Reiss incarne les mutations socioculturelles dans l'institutionnalisation de la criminologie à la fin du XIX^e siècle: chimiste passant de la photographie scientifique à la photographie judiciaire, puis à la police scientifique utilisée par l'Etat. Né dans le grand-duché de Bade au sein d'une famille de notables juifs convertis au protestantisme, Reiss mène des études scientifiques, émigre en 1893 à Lausanne, y obtient en 1898 un doctorat ès sciences. Photographe à ses heures, il participe au lancement la même année du *Journal suisse de photographie*. Chef des travaux photographiques de l'Université de Lausanne (1899), donnant des conférences sur la «photographie scientifique», il est attiré par le bertillonage introduit à Berne, Genève et Lausanne. Vers 1900, il travaille à Paris sous la direction de Bertillon. Privat-docent dès 1902 en «photochimie» à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, il enseigne la «photographie judiciaire et la photographie signalétique», et publie son fameux *La Photographie judiciaire* (Paris, 1903). Intéressé par l'anthropométrie judiciaire qui gagne l'Europe entière, obtenant (1901, 1903?) le diplôme de «Signalement descriptif» décerné par la Préfecture de police de Paris, il édite en 1905 son *Manuel du portrait parlé à l'usage de la police*. Après avoir été chargé des services de radiographie et de radioscopie de l'Hôpital cantonal depuis 1904, Reiss est nommé en 1906 professeur extraordinaire de «sciences photographiques et policières»; sa leçon inaugurale (in *Archives d'anthropologie criminelle* de Lacassagne) consacrée aux «méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières» actualise son projet normatif qui le placera à la tête de l'Institut de Police scientifique de l'Université de Lausanne créé en 1909, à son initiative, sous la houlette scientifique des Facultés de droit, de médecine et de sciences. Menant et équipant son institut, dirigeant ses collaborateurs, formant des étudiants et des magistrats suisses ou étrangers, Reiss devient un expert connu, recherché sur la plan national et international. Chevalier de la Légion d'honneur en 1911, prononçant des conférences en Russie (1912), au Brésil (1913), il participa à la création d'un service dactyloscopie à la Sûreté vaudoise (1913). Dès septembre 1914, il gagne plusieurs fois la Serbie pour étudier médico-légalement les «atrocités austro-hongroises» qu'il relate dans la presse suisse. Sur le front des Balkans durant la Grande Guerre, Reiss démissionne de sa charge en octobre 1919 au profit de son élève Marc Bischoff, autre figure emblématique de la police scientifique. Installé à Belgrade jusqu'à sa mort en 1929, vivant «modestement» de son travail d'expert, Reiss sécurise notamment la nouvelle monnaie nationale.

L'histoire sociale et culturelle de la criminologie enrichit celle du crime et de la justice. Si cette monographie documente le contexte lausannois de l'institutionnalisation des travaux d'un «pionnier de la police scientifique», elle reste peu analytique sur les enjeux scientifiques, sociaux, juridiques et politiques de la criminologie héritière de la médecine légale du XIX^e siècle. Elle néglige l'horizon d'attente positiviste et sécuritaire de la «science du crime», située au carrefour des sciences expérimentales et des pratiques sociales normatives. Au temps de Reiss, dans le contexte de la «défense sociale» d'Adolphe Prins et liée à la Sûreté, l'internationale des criminologues n'obéit pas qu'à des considérations techniques de laboratoire. Attachés au contrôle social des suspects et à la répression des délits dans un Etat de droit, les objectifs de la criminologie positiviste sont précis: doter la police d'armes efficaces, signaler les délinquants, identifier et neutraliser les récidivistes,

quantifier les traces et les indices sur la scène du crime, surveiller les réfugiés et les «révolutionnaires». Pourquoi ne pas dire que la majorité des experts que Reiss forme à Lausanne proviennent d'Etats autoritaires (Russie tsariste; Roumanie, etc.) qui traquent leurs opposants? Mathyer est hagiographe: il décrit la «biographie exemplaire» de Reiss sans démontrer que sa rapide ascension sociale signale le triomphe politique de la criminologie avant 1914. Trouve-t-on des traces de l'activité du criminologue Reiss dans les procès criminels de son époque? Est-il contesté par d'autres experts du crime? On ignore tout des idées de Reiss sur la causalité du crime alors fortement débattue: est-il lombrosien (*criminel né*)? Suit-il Lacassagne (*milieu*)? Offre-t-il une synthèse de ces deux doctrines? En ce qui concerne le passage à l'acte, suit-il un chemin plus original en valorisant, à l'instar de Locard, les traces matérielles du crime plutôt que le comportement de l'*homo criminalis*? Mathyer ne nous dit pas pourquoi et ni comment le criminologue positiviste révolutionne certainement la police scientifique de son temps. Une police scientifique bientôt dominante, autant sur la scène du crime de droit commun, que sur le théâtre de l'activisme politique, des guerres et des accidents individuels ou de masse. Le chapitre consacré au «moment serbe» de Reiss ne repose que sur des sources favorables au policier scientifique, qui aura droit à des obsèques nationales de héros de la Nation à Belgrade. Finalement, Mathyer peut-il véritablement écrire l'histoire critique (pour ne pas dire «objective» puisque l'objectivité historique est un idéal) d'une institution de police scientifique dont il a été le directeur? Il reviendrait plutôt à des chercheurs indépendants, attachés à l'éthique de l'historien, de mener de telles enquêtes en accédant aux archives de la police scientifique. Ceci est un enjeu capital dans le champ toujours plus large de l'histoire du crime et des institutions pénales pour le XX^e siècle. Policier de formation oubliant que des sources dépourvues de questionnaire initial ne font pas l'histoire, l'auteur s'enferme dans leur logique institutionnelle et positiviste. Ignorant l'historiographie actuelle sur le sujet, il célèbre, un peu comme l'historiographe du roi de l'Ancien régime, l'histoire édifiante de son héros à travers celle des «progrès» de la criminalistique née avec le XX^e siècle. Bref, après cette monographie qui a le mérite de cerner l'œuvre de Reiss, Jacques Mathyer donne l'envie de retourner sur les traces du pionnier de la police scientifique pour le mettre à l'épreuve d'une enquête historique le replaçant dans le contexte théorique et pratique de la criminologie triomphante avant 1914.

Michel Porret, Genève

Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation. Sous la direction de Christophe Jaccoud et Thomas Buset, Lausanne, Antipodes, 2001, 262 p.

Grâce au centre international d'étude du sport (CIES) et de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, deux colloques sur l'histoire du sport ont été organisés, l'un en 1998 et l'autre en 2000. Dans les deux cas, les éditions Antipodes ont recueilli les différentes contributions. Le premier ouvrage s'intitule *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*. Le second, objet de ce compte-rendu, a pour titre *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*. Le thème de l'institutionnalisation a un double sens. D'un côté, le sport crée des règles, il s'organise en fédérations. De l'autre, il est instrumentalisé par différentes puissances sociales désireuses d'imprimer à l'ordre sportif leurs propres logiques économiques, politiques ou médiatiques. Ce livre se compose de onze contributions réparties en trois parties.